

# PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DU MARDI 31 JANVIER 2023 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Breton Patrice	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Lucas Thierry
Présent	X		X	X	X	
Absent		X Desvaux Philippe				X
Excusé						
Pouvoir						
	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc		
Présent	X	X	X	X		
Absent						
Excusé						
Pouvoir						

**Nomination secrétaire de séance** : Madame Annick PROVOST

## **Ordre du jour :**

- 1) Désignation d'un élu référent GEMAPI (anciennement SIERAVL)
- 2) Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- 3) Demande de subvention 2023 au titre du fonds vert éclairage public
- 4) Contrat et dépannage du réseau éclairage public
- 5) Projet création d'un service commun de renfort administratif par la CATV
- 6) Contrat balayage des rues
- 7) Débat d'orientation budgétaire 2023 (vote des subventions 2023, vote des taux, avenant travaux église, aménagement terrain derrière mairie)
- 8) Demande cantine matinée crêpes Association Festive Villiersfauvoise
- 9) Questions diverses

### **1) Désignation d'un élu référent GEMAPI (anciennement SIERAVL)**

Les membres présents nomment M. Desvaux Philippe, élu référent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), qui sera l'interlocuteur de la communauté d'agglomération.

### **2) Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois**

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 19 décembre 2022 portant modification de l'article 7 de ses statuts,

CONSIDERANT que la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois comporte 1 élément : modification de l'article 7 « Fonctionnement » permettant, d'une part, le recours à la visioconférence pour la tenue des réunions, modifiant, d'autre part, la détermination du quorum en tenant compte des membres représentés : ajout du paragraphe « *Le ou la président(e) du Syndicat mixte peut décider que la réunion se tiendra partiellement ou entièrement par visioconférence.*

*Toutefois, la tenue en visioconférence des séances ne pourra pas être utilisée pour :*

- *l'élection du président et du bureau ;*
- *l'élection ou la désignation des délégués aux divers organismes extérieurs.*

*En cas de recours à la visioconférence, le principe reste celui du scrutin public et en cas de demande de vote secret, le point en cause sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en un seul lieu.*

*Le Comité Syndical peut délibérer valablement si le quorum correspondant à la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés est atteint.*

*En cas de recours à la visioconférence, le quorum est apprécié en fonction de la présence des conseillers en présentiel et en distanciel. »*

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

### **3) Demande de subvention 2023 au titre du fonds vert renouvellement éclairage public**

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert pour le renouvellement de parcs de luminaires anciens. Le montant du devis est de 15 940 €.

#### 4) Contrat et dépannage du réseau éclairage public

Le contrat d'entretien de l'éclairage public est arrivé à expiration. Nous devons le renouveler pour 3 ans. Le coût annuel est de 783 € HT. Vu le projet de renouvellement complet de l'éclairage public les membres présents décident de faire intervenir l'entreprise à la demande pour les dépannages.

#### 5) Projet création d'un service commun de renfort administratif par la CATV

La CATV propose un service de renfort administratif pour les remplacements d'urgence (maladie), remplacements programmés (congé maternité, départ agent en retraite), mission de renfort (archives, finances). Pour bénéficier de ce service il faut que la commune adhère au dispositif.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'adhérer à ce service.

#### 6) Contrat balayage des rues

Le conseil municipal après avoir délibéré définit les conditions de passage pour le balayage des rues. Passage à la demande : forfait 202 € HT, enlèvement et traitement des sables 118 € HT.

#### 7) Débat d'orientation budgétaire (vote des subventions 2023, vote des taux, avenant travaux église, aménagement terrain derrière mairie)

##### Vote des subventions 2023

Ass. Secrétaire mairie	15.00	Ass. Alzheimer 41	20.00
ADMR VENDOME (ménage)	55.00	NAFSEP (Sclérose)	20.00
ADMR MONTOIRE (repas à domicile)	55.00	Conciliateur de justice	30.00
Amicale Laïque Villerable	300.00	Fondation du Patrimoine	55.00
Chambre des Métiers Tours	80.00	Aéromodèle Club de la Brisse	250.00

##### Association Foncière de Villiersfaux

La commune participe depuis plusieurs années à 50% des travaux d'entretien de broyage de l'Association Foncière de Villiersfaux. Afin de connaître la participation de la commune, le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire un courrier au Président pour avoir plus de détails.

##### Voyages ou sorties scolaires

Le conseil municipal décide de modifier les conditions d'attributions des voyages ou sorties scolaires des enfants de Villiersfaux scolarisés au SIVOS. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Que le montant attribué est fixé à 30% du montant du coût réel du voyage ou de la sortie scolaire, plafonné à 40 €. Une fois par année scolaire et par enfant scolarisé habitant la commune de Villiersfaux.
- Les parents devront solliciter l'aide auprès de la mairie de Villiersfaux par courrier pour leur(s) enfant(s) avant le voyage ou la sortie scolaire. La participation sera versée directement aux parents dès le retour du voyage ou de la sortie scolaire dès réception du dossier complet :
- Montant réel du coût du voyage ou de la sortie scolaire pour les enfants de Villiersfaux scolarisés au SIVOS (indiquer les autres aides)
- L'attestation de participation au voyage ou à la sortie scolaire de l'enfant (nom, prénom, classe, lieu du voyage ou de la sortie scolaire) fournie par l'école concernée.
- Un relevé d'identité bancaire des parents

##### Vote des taux

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2022 pour 2023 sachant que les bases vont augmenter de 7.1%.

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %

- Taxe sur foncier bâti 47.93 %

### Avenant travaux église

Des travaux supplémentaires sont à effectuer à l'église.

Le conseil municipal décide de signer un avenant pour les travaux de charpente d'un montant de 4 052.93 € HT et les travaux de maçonnerie d'un montant de 7 285.16 € HT.

### Aménagement terrain derrière mairie

Suite à nos différents dépôts de demandes de subventions, L'Etat et le Syndicat Mixte Vendômois devraient nous attribuer 66% de subventions. Nous attendons la réponse du département.

### 8) Demande cantine matinée crêpes Association Festive Villiersfauchoise

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. Petit André, président de l'Association Festive Villiersfauchoise souhaitant organiser un après-midi crêpes dans la cantine et le préau le 5 mars 2023.

Après avoir longuement délibéré, le conseil municipal (2 contre, 7 pour sous condition) décide de mettre à disposition la cantine. Le conseil municipal charge Madame le Maire de faire un courrier à Monsieur le Président de l'association Festive Villiersfauchoise.

### Questions diverses

- Mme Corbin et Mme Provost, membre de la commission sociale proposent d'organiser 1 fois par trimestre un après-midi jeu le mardi de 15 h à 18 h pour tous ceux qui le souhaitent. Elles proposent d'organiser en septembre un pique-nique ouvert à toute la population. Le conseil municipal valide les propositions.
- Comice agricole à Thoré-la-Rochette les 10 et 11 juin 2023. Les organisateurs ont besoin de bénévoles, ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire. Les communes auront une participation financière.
- L'association des Maires Ruraux propose une exposition en 2024 sur l'Histoire des Petites Mairies, Madame le Maire propose d'inscrire la commune. Le conseil municipal valide l'inscription.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune s'est inscrite pour les chantiers citoyens organisés par la CATV. Nous avons proposé un parcours de jeux (peinture au sol) pour la cour de l'école. La commune est retenue pour ce projet. Ils interviendront la dernière semaine d'août.
- Voirie. Voir les dégradations rue de la Brisse et sur le pont du TGV.
- M. Moyer propose de déplacer le container à verres rue de Houssay. Voir avec Val Dem si cela est possible.

Séance levée à 22 h

La secrétaire de séance,  
Mme Annick PROVOST



Le Maire,  
Mme NORGUET Sylvie

